



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

Le lundi 10 décembre 2012 à 19h30

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Dépôt et lecture – Rapport sur la situation financière de la Municipalité;
- 4) Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015;
- 5) Résolution – Détermination des tarifs d'honoraires des permis et certificats pour l'année 2013;
- 6) Reprise de la consultation publique et adoption – Approbation de la dérogation mineure DM12-138 – Ajout d'enseignes utilitaires pour le service au volant – Tim Horton's, 601, boulevard Jacques-Cartier – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- 7) Résolution – Autorisation d'embauche au poste de Responsable des loisirs et de la Vie communautaire, à titre d'employé permanent à temps plein, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire;
- 8) Résolution – Nomination du chef d'équipe au Service des Travaux publics;
- 9) Période de questions.

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 10 décembre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Absent : Mario Lemire

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

232-12-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Rapport sur la situation financière de la Municipalité

DISCOURS
DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du *Code Municipal*, le Maire lit le rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Cela inclut un rapport sur les dernières déclarations financières pendant l'année finissant le 31 décembre 2012, une vue d'ensemble générale du budget 2013 et des orientations générales pour 2013. Ce rapport sera publié dans une édition spéciale du journal local le *Shannon Express* en janvier 2013.

4) Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

Ce point est reporté à la séance du mardi 22 janvier 2013.

5) Détermination des tarifs d'honoraires des permis et certificats pour l'année 2013

233-12-12

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis, certificat, etc. doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la grille des taux et tarifs 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Reprise de la consultation publique et adoption – Approbation de la dérogation mineure DM12-138 – Ajout d’enseignes utilitaires pour le service au volant – Tim Horton’s, 601, boulevard Jacques-Cartier – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme

234-12-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-138 déposée par Les Services exp inc. mandaté par Tim Hortons, occupant du lot 4 366 671-P, situé au 601, boulevard Jacques-Cartier, zone M-75 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l’implantation de trois (3) enseignes utilitaires dont deux (2) de plus de 3,68 m² alors que le *Règlement de zonage* (352) article 13.14 tableau 30 stipule que le nombre d’enseignes utilitaires maximal pour une propriété est d’une (1) et que ce même article stipule que la superficie maximale est de 3,0 m² ;

CONSIDÉRANT QUE l’application d’une telle dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de jouissance des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée de bonne foi par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-138 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a plusieurs commentaires qui se sont manifestés, nécessitant des vérifications, lors de l’assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2012 et ajournée depuis ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-138.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7) Autorisation d’embauche au poste de Responsable des loisirs et de la Vie communautaire, à titre d’employé permanent à temps plein, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire

235-12-12

CONSIDÉRANT la résolution 145-08-2012 autorisant le Directeur général de procéder à un appel de candidature pour un poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire et/ou Concierge du Centre communautaire et du Chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris la décision de scinder le poste créé en vertu de la résolution 145-08-123 et qu’il a déjà comblé le poste de Concierge au Centre communautaire et pour certains autres bâtisses municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie de se doter de ressources humaines en matière des Loisirs et de Vie Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé, au cours du mois de novembre dernier, à un appel de candidature pour un poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont été retenus parmi les postulants pour une première entrevue ;

235-12-12

CONSIDÉRANT QUE deux (2) de ces candidats ont été retenus pour une deuxième entrevue et évalués par le Directeur général ainsi que le Conseiller municipal responsable des ressources humaines, M. Bernard Gagné ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Vanessa Paquet-Labbé au poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire aux Services de la Culture des Loisirs et de la Vie Communautaire à titre de permanente à temps plein à raison de 40 heures par semaine, sur un horaire varié ;

QUE la rémunération soit établie selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire ;

QUE la période probatoire soit fixée à 6 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux au moment prévu à la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) **Nomination du chef d'équipe au Service des Travaux publics**

CONSIDÉRANT la résolution 77-04-2012 nommant M. Mark Doiron comme chef d'équipe pour assister le contremaitre de la voirie du Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT le départ volontaire de M. Doiron au 16 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT les entrevus réalisés par le Directeur du Service des Travaux publics, M. Pierre Bédard, auprès des candidats intéressés pour combler ce poste ;

CONSIDÉRANT les compétences particulières de M. Alain Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Alain Dubé comme chef d'équipe affecté au Service des Travaux publics, à raison de 40 heures semaine ;

QUE la période probatoire soit fixée à 3 mois de la date d'embauche ;

QUE le salaire de chef d'équipe soit conforme aux calculs de rémunération établit pour ce poste par la résolution 77-04-2012 ;

ET QUE les tâches appropriées lui soient attribuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) **Période de questions**

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance extraordinaire à 20h48.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général